ADRESSE

DE LA GARDE NATIONALE PARISIENNE

A

L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Imprimée par ordre de l'Assemblée.

MESSIEURS,

La Garde Nationale Parisienne, persuadée qu'il n'est aucun genre de courage qui ne soit accueilli par les Représentans d'un Peuple libre, vient vous présenter des vérités, qui sans doute n'ont point échappé à votre patriotisme, mais sur lesquelles il est urgent de fixer votre attention.

Vous avez décrété, Messieurs, que tous les Citoyens du Royaume étoient les Soldats de la Révolution, et déjà les Habitans de Paris avoient accompli le serment de leur cœur avant que leur bouche l'eût prononcé; déjà ils en avoient préparé le succès avant que vous eussiez consacré la volonté générale. Oui, Messieurs,

nous avons tous promis à la Patrie nos armes, à la Loi notre soumission, au Ciel notre liberté; mais ces armes, cette soumission, cette liberté, ont besoin d'être dirigées par vous. Tous nos devoirs sont encore confondus, et quelque pur que soit notre dévouement, quelqu'infatigable que soit notre zèle, la première condition pour bien remplir un devoir, est de le bien connoître. L'organisation de la Garde Nationale peut seule faire cesser notre incertitude. Il est temps que cette institution guerrière et citoyenne soit liée aux bases de la Constitution monarchique; il est temps qu'une sainte émulation embrâse l'universalité des Citoyens, que chaque Membre de la Société connoisse sa véritable place, qu'il sache à quel service il est doux de se livrer, honteux de se soustraire, et que les cœurs froids ou endurcis cessent de jouir dans un lâche repos des bienfaits du Patriotisme, qu'ils calomnient.

Tout vous porte, Messieurs, à accélérer cette organisation, et vous penserez que rien ne doit la retarder. Permettez-nous de vous représenter que c'est peut-être de cette opération que dépend l'ordre public, sans lequel seroient infructueux vos travaux et les notres. Citoyens, nous conviendrons avec douleur que les perceptions languissent, que le Trésor public est sans aliment, et que la Nation ne reçoit plus de la Nation en proportion de ses besoins. Soldats, nous vous

dirons avec franchise que nous ignorons quel est l'espèce, le degré, la forme de protection que la Garde Nationole doit à la contribution commune, comment nous pouvons assurer l'exécution si importante de vos Décrets, et forcer à s'y soumettre le Citoyen qui s'y dérobe. Citoyens et Soldats, tout ensemble, nous savons que les armes que la Constitution nous donne sont les armes de la Loi; que ce seroit un sacrilège d'en user pour se défendre d'elle; que la Loi c'est la liberté; que la Liberté c'est la Loi; que la contribution est la dette de tous, est la créance de tous, est enfin le salut de tous. Hâtez-vous donc, Messieurs, d'intéresser notre honneur civique et militaire à défendre nos intérêts publics, et à sacrifier nos intérêts personnels. Sans doute ces vérités patriotiques seront la base de l'institution que nous attendons de vous, et si nous osons en ce moment prévoir votre sagesse et vos Décrets, pardonnez-nous l'impatience qui nous porte à les provoquer.

Nous ne craignons pas non plus, Messieurs, d'être désavoués par trois millions de nos Camarades, en vous assurant que la Garde Nationale, lorsqu'elle ambitionne une soumission constitutionnelle, est bien éloignée de ces prétentions inquiettes, de ces vains et puérils desirs de prérogatives et d'honneurs si incompatibles avec l'égalité des Citoyens. Graces à vous, toutes les

distinctions ont disparu : nos grades ne seront jamais des titres. Le meilleur Citoyen sera toujours le Soldat le plus brave ; et, sous ce rapport, tous ayant les mêmes sentimens, l'honneur de servir sera toujours égal à l'honneur de commander. La Patrie a une dette plus particulière à remplir envers le Citoyen qui, renonçant à des travaux utiles, à l'habitation de ses pères, aux caresses de ses enfans, aux charmes consolateurs de l'amitié, va sous un ciel étranger et combattre et mourir : que l'Etat s'acquitte envers lui par les dédommagemens de la fortune, et les honneurs qui la suppléent ; mais nous, Messieurs, en remplissant des fonctions aussi nobles, nous avons bientôt oublié quelques heures de fatigue dans les jouissances paisibles que nous retrouvons au sein de nos foyers. Par-tout, à chaque instant, la Liberté nous environne, les armes même que nous portons, nous en rappellent et la douceur et les devoirs : c'est la Liberté qui nous récompense et nous décore, c'est elle qui nous paye avec usure les sacrifices qu'elle a rendu nécessaires. Ce sentiment vraiment françois, ce sentiment qui nous permet d'allier la fierté d'un Soldat libre aux fonctions guerrières d'un Citoyen subordonné, n'a plus besoin que de voir tracer par vous les Loix auxquelles il doit être soumis, et que nous vous jurons de respecter et de chérir.

Signé, La Fayette.

Première Division.

Dupas, Desvoyes, Julien, Alexandre Clément, Commandant; Mangelschos, Capitaine; Etienne, Renard, Muendin, Savart, Julien, Jozeau, Bosquillon, Lachat, Colonval.

Seconde Division.

Donnadieu, Grenadier; Croissant, Yvrié, La Villette, Dufresne, de Cheffontaine, Thomas, Guyaux, Capitaine-Commandant; Jolly, Morin, Georges Gestas, Hulin, Desroches.

Troisième Division.

Chevigny, Frontherbelin, Bsauregard, Roger Darquinvalliers, Corbiar, Corbiar, Lenitz, de Maupertuy, Leroux, Dupont, Coqueleu, Queyssat, Barrois, Tambour-Major.

Quatrième Division.

Dersotz, Larisser, Maurin, Goilloŋ, Bisson, Le Bon, Pouplin, de Frourville, Cusin, Martinet, Cathot, Chirurgien-Major; Didier, Bertaud, Hiard, Bourdois.

Cinquième Division.

Colette, Seguin, Mouchelet père, Chapuis, Saulas, Florin, Le Cousté, Lalleman, Richard, Fauvot, Capitaine de Cavalerie, Saint-Fray, Hutau, Prunier, Gontard, Bunier, Chassant, Aumônier du cinquième Bataillon.

Sixième Division.

Mercier, Bertaux, Fleury, Legrand, Fulval, Pyron, Leroy, Lenoir, Cellier le jeune, Bonnetête, Coupar, Fontigny, Morellée, Font, Maullier, Girard, de Romefort, de Silly, Commandant et Député du Bataillon Saint-Honoré.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

L'Assemblée Nationale n'a pas oublié et n'oubliera jamais les services que les Gardes Nationales ont rendus à la Liberté, et particulièrement ceux de l'Armée Parisienne. Elle ne peut qu'approuver votre empressement, votre impatience, dans la demande que vous faites pour obtenir une organisation légale. Je puis vous annoncer que ce travail peut être présenté à l'Assemblée sous peu de jours. Elle vous invite d'assister à sa Séance.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.